

SICA S.A. EUREA Coop

Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA à capital variable

49 Route de Saint-Etienne - 42110 FEURS-----
305 522 807 RCS Saint-Etienne
CERTIFIÉ CONFORME**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE****du 5 DECEMBRE 2025**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi cinq décembre 2025 à 9 heures 30, les sociétaires de la SICA S.A. EUREA Coop régulièrement convoqués se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hôtel du Département, 1 Place Monseigneur de Galard – 43000 Le Puy-en-Velay pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025 et quitus aux administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Indemnité compensatrice aux Administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs de Messieurs Clément MILLION, David CRESPIY, Maxime SUBTIL et non renouvellement du mandat d'administrateur de David BRUYERE,
- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025, incluant la déclaration de performance extra-financière,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'ordre du jour de cette Assemblée a été publié, par annonce légale, dans le journal « Paysans de la Loire » du 31 Octobre 2025, sur première convocation, et dans le journal « Paysans de la Loire » du 21 Novembre 2025, sur deuxième convocation.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DELHEUR, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Patrice DEBARD et Monsieur Thierry FRECON sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur Bertrand RELAVE est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Bruno FAURE, représentant la société S.S.E.C., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 18 Novembre 2025, est présent.

Monsieur Renaud GRIFFON, représentant la société AXENS AUDIT, Co Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 18 Novembre 2025, est présent.

La liste de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés, présents ou représentés, possèdent :

Parts A	2 800 008 €
Parts B	1 038 684 €
Total	3 838 692 €

sur un total de capital de 10 535 620 € souscrit à cette date, soit 36,44 %.

L'Assemblée a été régulièrement constituée, conformément au quorum statutaire et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président informe l'Assemblée que sont à sa disposition :

- un exemplaire des journaux d'annonces légales ayant publié les convocations,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des Statuts de la société
- les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2025, sociaux et consolidés
- les rapports du Conseil d'administration et ceux des Commissaires aux Comptes
- le texte des projets des résolutions
- la feuille de présence et les pouvoirs annexés
- le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices
- la liste des administrateurs et directeurs généraux
- la liste des actionnaires.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

Le compte-rendu d'activité est présenté et commenté par Monsieur Bertrand RELAVE, Directeur Général de la société.

Le Président donne également lecture du rapport concernant les perspectives.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Lecture en est faite à l'Assemblée Générale.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La lecture du « Rapport Général », « Rapport Spécial » ainsi que celui sur les comptes consolidés au 30 juin 2025, des Commissaires aux Comptes est faite par Monsieur Bruno FAURE, Commissaire aux Comptes, représentant la Société Stéphanoise d'Expertise Comptable.

Enfin la discussion est ouverte.

Après échange de vues, le Président propose à l'Assemblée de passer au vote des résolutions.

5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SICA S.A. EUREA Coop renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028, les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Clément MILLION
- Monsieur David CRESPI
- Monsieur Maxime SUBTIL

Etant précisé que Monsieur David BRUYERE, administrateur sortant, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à main levée, à l'unanimité.

7ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SICA S.A. EUREA Coop, donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance pour effectuer les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à main levée, à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président clôture la séance

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

